

LES nouvelles DE VAL DE SEINE



EMPLOI, HABITAT SOCIAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VOIRIE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT, COLLECTE SÉLECTIVE, ÉCLAIRAGE PUBLIC...

Au revoir la CAVDS BIENVENUE À GPSO

**TOUT CE QUE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION VAL DE SEINE A APPORTÉ
AUX BOULONNAIS ET SÉVRIENS**

Au revoir à la CAVDS, bienvenue à GPSO (Grand Paris Seine Ouest). Comme vous le savez déjà, la communauté d'agglomération Val de Seine, réunissant Boulogne-Billancourt et Sèvres va céder la place après six années de bons et loyaux services à une structure plus vaste et mieux adaptée aux défis contemporains, notamment en terme d'attractivité économique et d'aménagement du territoire. Ce dernier supplément des Nouvelles de Val de Seine consacré à la CAVDS vous présente dans les grandes lignes quelques-unes des réalisations emblématiques** qui resteront au crédit d'une structure qui a, sur de nombreux points, contribué à améliorer le cadre de vie des populations boulonnaises et sévriennes. Rappelons que le premier conseil communautaire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) aura lieu mardi 5 janvier 2010.

**liste non exhaustive

Installée depuis le 31 décembre 2003, la communauté d'agglomération Val-de-Seine a réuni pendant près de six ans les destinées de Sèvres et Boulogne-Billancourt sur de nombreux dossiers. Outre les domaines définis par la loi, les deux villes avaient choisi d'unir leurs moyens dans des secteurs qui concernent directement le cadre de vie des Boulonnais et des Sévriens : la voirie et les interventions sur les routes départementales et nationales, l'éclairage public, la signalisation, le mobilier urbain. Les espaces verts, l'eau, ainsi que l'environnement (collecte et traitement des déchets ménagers, lutte contre le bruit ou pollution de l'air) faisaient également partie des attributions de la communauté d'agglomération ainsi que, par exemple, le transport des personnes à mobilité réduite. Depuis l'origine, trois principes simples ont guidé l'action de la communauté d'agglomération.



1 - La gestion de proximité, assurant la qualité de services due aux habitants.

2 - La maîtrise fiscale, fondée sur la rigueur de gestion. Il était en effet hors de question de créer un échelon administratif supplémentaire entraînant des surcoûts pour les Sévriens et les Boulonnais. La communauté d'agglomération Val de Seine a donc fonctionné avec des agents des deux collectivités. En termes d'effectifs, le nombre de postes budgétaires ouverts est resté constant au sein de l'ensemble formé par la CAVDS et les deux communes membres. La communauté d'agglomération ne s'est donc traduite par aucun impôt supplémentaire pour les ménages.

3 - L'autonomie de gestion dans le respect bien compris des villes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres.

Val de Seine au plus près des habitants

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : un enjeu crucial

En prélude à l'agenda 21 unique que les sept communes de GPSO vont mettre en œuvre en matière de développement durable dans les mois à venir, la communauté d'agglomération Val de Seine a réalisé un bilan carbone (inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire) et élaboré depuis le début d'année 2009 un Plan Climat Territorial (actions destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre recensées). La communauté d'agglomération a également adhéré à la convention des maires - qui prévoit de réduire d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 - confirmant son engagement dans la lutte contre le changement climatique. De même, Val de Seine réunit et incite les entreprises de son territoire à agir pour le développement durable au quotidien avec l'appui d'un cabinet d'études, Ethicity. Enfin, pour la préservation de la biodiversité, Boulogne-Billancourt, dans le cadre de Val de Seine, a signé avec la Ligue de Protection des Oiseaux une convention de partenariat pour répertorier et protéger la faune en milieu urbain.



Les futurs lampadaires qui équiperont les rues et espaces publics de Sèvres

ÉCLAIRAGE PUBLIC : des économies d'énergie

Engagée en 2008-2009, la rénovation de l'éclairage public de Boulogne-Billancourt et de Sèvres est la plus grosse opération d'éclairage public jamais réalisée en France dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) avec l'entreprise ETDE. Les principaux avantages d'un PPP sont les suivants : accélérer le lancement de projets nécessitant des investissements lourds sur l'ensemble du territoire communal et mieux maîtriser les coûts d'exploitation. L'une des priorités du programme de rénovation est en effet de réduire d'au moins 38 % la consommation énergétique globale de l'éclairage public bouloonnais et sévrien. Soit un gain écologique de 3 420 tonnes équivalent CO₂ sur la durée du contrat.

ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE SEINE DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Réalisation d'un bilan carbone, outil de gestion qui mesure l'empreinte écologique des actions et des services.
- Plan de rénovation de l'éclairage public (engendrant une économie de 38 % de consommation d'électricité).
- Accueil du dispositif Vélib' sur le territoire bouloonnais et future implantation d'Autolib' (voitures en libre-service).
- Élaboration d'un schéma directeur des infrastructures cyclables.
- Acquisition de véhicules au mode de carburant alternatif au GNV.
- Extension des zones 30 sur la ville de Sèvres.
- Aménagement de la base nautique de l'île de Monsieur avec des bâtiments à haute qualité environnementale.
- Mise en place du tri sélectif à Boulogne-Billancourt.
- Non utilisation des produits phytosanitaires dans les parcs et jardins, paillage au pied des massifs.
- Signature d'une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux.
- Et bientôt l'accueil du dispositif Autolib'.

VOIRIE ET TRANSPORTS EN COMMUN

→ La ville de Boulogne-Billancourt a engagé un projet de grande ampleur avec la rénovation du pôle d'échange du Pont-de-Sèvres, lieu stratégique emprunté chaque jour par 30 000 personnes. Le but : améliorer les déplacements quotidiens des utilisateurs du métro, du bus et du tramway, en répondant aux attentes des usagers. Ce projet prévoit le regroupement des lignes de bus dans la gare routière, la sécurisation des piétons et des vélos, l'amélioration du confort d'attente, du jalonnement, de l'information diffusée aux voyageurs, pour compléter le dispositif mis en place par la RATP et inauguré le 16 janvier 2009.



- Développement de l'offre des transports publics et révision du plan de circulation.
- Amélioration des dessertes locales grâce au petit bus du Val de Seine (adapté aux personnes à mobilité réduite) et à Traverciel qui relie huit communes du département. Le service de bus gratuit de Boulogne-Billancourt SUBB a quant à lui été entièrement rénové : nouveau graphisme et mise en place de la norme environnementale Euro 5.

PARCS ET JARDINS

→ Aménagement de la dalle du marché Saint-Romain à Sèvres (690 m² d'espace récréatif en plein centre-ville, destinée à la promenade et aux jeux des plus petits).

→ Aménagement du square du Parchamp à Boulogne-Billancourt (2 500 m² dont 450 m² consacrés à deux espaces de jeux pour les enfants). L'aménagement d'un parking sous le square du Parchamp s'accompagne de la création d'une toute nouvelle salle municipale polyvalente. Celle-ci est destinée à des manifestations diverses et variées afin d'assurer une utilisation optimale d'un espace de 280 m² environ et d'une capacité d'accueil de 300 personnes.

→ Dans le cadre de l'aménagement des anciens terrains Renault, de nombreuses pelouses, jardins et autres « lieux naturels » sont prévus : le Parc de Billancourt sur le Trapèze et l'ouverture publique au printemps 2010 d'une partie du parc de l'Île Seguin.

En 2008, la CAVDS aura consacré plus de 4,5 millions d'euros à l'entretien et aux investissements sur les 150 hectares d'espaces verts présents sur le territoire. En tout, 140 jardiniers et gardiens s'occupent d'une trentaine de squares, de trois parcs et de huit jardins.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, habitat

→ Création de la Maison des entreprises et de l'emploi avec trois plateformes d'accueil et de conseil (une à Sèvres, une à Boulogne-Billancourt, et une consacrée aux métiers du bâtiment). Mise en place de l'espace Cyber-base Emploi.

→ Mise en place du PASS GRL qui garantit aux propriétaires la couverture des risques d'impayés de loyers et de charges pendant toute la durée du bail ou des indemnités d'occupation acquises jusqu'au départ du locataire.

→ Mise en place de la Maison de la famille, rue Pierre Midrin, à Sèvres : lieu convivial d'échanges, d'écoute et d'offres de service pour les familles. Cet équipement communal bénéficie d'un fonds de concours de 70 000 € de la Communauté d'agglomération, représentant 7,3 % de son coût total.

→ Réhabilitation de l'îlot de Lattre-de-Tassigny à Boulogne-Billancourt dans le cadre de l'aménagement du pôle transport en commun du pont de Saint-Cloud.

COLLECTE ET PROPRETÉ

→ Lancement d'une grande campagne propreté à Boulogne-Billancourt sur le thème "Qui salit paie" pour lutter contre les déjections canines et rationaliser la collecte des encombrants.

→ Mise en place d'une déchetterie mobile, destinée aux encombrants, aux déchets électriques et électroniques (DEEE), aux gravats et aux déchets verts.



→ Mise en place d'un dispositif de collecte des déchets médicaux des particuliers. Trois bornes de collecte mises à disposition afin d'éviter le dépôt sur la voie publique.



LUTTE CONTRE LE BRUIT

→ Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme d'action contre le bruit, dit PPBE (Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement), la CAVDS a mis en place un dispositif de mesure du bruit. Les mesures permanentes du bruit du réseau Rumeur (Réseau Urbain de Mesure de l'Environnement sonore d'Utilité Régionale) sont des indicateurs de suivi utiles pour analyser les phénomènes et évaluer avec précision les actions de lutte qui seront menées contre le bruit.

GRAND PARIS SEINE OUEST

Une naissance en cinq dates

Le 1^{er} janvier 2010, Val de Seine et Arc de Seine fusionnent pour laisser la place à Grand Paris Seine Ouest. GPSO rassemblera les villes de Boulogne-Billancourt, Sèvres et Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville d'Avray. Avec 300 417 habitants, elle deviendra la deuxième communauté d'agglomération de la région Île-de-France et la neuvième parmi les dix plus grandes communautés d'agglomérations françaises.

→ 27 novembre 2008

Annonce de la fusion de Val de Seine et Arc de Seine.

→ 6 mars 2009

Arrêté préfectoral fixant le périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération.

→ Juin 2009

Adoption des statuts, définition des domaines de compétence et choix du nom.

→ 1^{er} janvier 2010

Naissance de Grand Paris Seine Ouest.

→ 5 janvier 2010

Premier conseil communautaire de Grand Paris Seine Ouest.



De gauche à droite : **Hervé Marseille**, Maire de Meudon, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, **Jean-Jacques Guillet**, Maire de Chaville, Député des Hauts-de-Seine, **Patrick Devedjian**, Ministre chargé du Plan de relance, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, **François Kosciusko-Morizet**, Vice-président de la communauté d'agglomération Val de Seine, Maire de Sèvres, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, **Pierre-Christophe Baguet**, Président de la communauté d'agglomération Val de Seine, Député-Maire de Boulogne-Billancourt, **Denis Badré**, Sénateur-Maire de Ville-d'Avray, **André Santini**, Président de la communauté d'agglomération Arc de Seine, Maire d'Issy-les-Moulineaux, **Bernard Gauducheau**, Maire de Vanves.

→ GPSO EN CHIFFRES

300 417 habitants
32,38 km² dont 34 % de forêts
et d'espaces verts

Superficie en hectares (ha)

Boulogne-Billancourt : 616 ha.
Chaville : 355 ha.
Issy-les-Moulineaux : 450 ha.
Meudon : 990 ha.
Sèvres : 319 ha.
Vanves : 153 ha.
Ville-d'Avray : 353 ha.

Habitat

137 982 résidences principales, dont 24 840 logements sociaux

Économie

160 000 emplois
20 000 entreprises
2,5 millions de m² de bureaux
4,78 % de taux de chômage au 30 juin 2008
(Val de Seine et Arc de Seine)

Transports, voirie

30 gares (Métro, RER, SNCF, Transilien)
285 km de voirie
256,2 km de réseau d'assainissement

Taxe professionnelle

Arc de Seine : 12,71 %
Val de Seine : 9,91 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Arc de Seine : 4,06 %
Val de Seine : 4,98 %